

VILLE DE NEUFCHATEL-HARDELOT
Compte-rendu
de la réunion du Conseil Municipal
du 31 Mars 2009

Le 31 Mars 2009 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PONT, suite à une convocation en date du 23 mars 2009.

Ordre du jour

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, les élus sont invités à entendre la présentation du projet de valorisation du Bord de Mer et de la mise en lumière du Boulevard de la Mer (2^{ème} et dernière tranche) par l'équipe de Maîtrise d'œuvre complète V2R et Arietur.

- **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 février 2009**

AFFAIRES GENERALES

- 1- Recondution d'une convention d'occupation d'un équipement sportif communal par une association sportive - A.S.C.C.H.
- 2- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- 3- Conventions d'occupation du domaine public
- 4- Convention de délégation de service public - Centre d'hébergement
- 5- Salle de loisirs à dominante sportive
- 6- Vidéosurveillance
- 7- Convention d'occupation du domaine public - manège place de la Concorde

RESSOURCES HUMAINES

- 1- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - proposition d'un ratio de 100% pour la durée du mandat du Conseil Municipal
- 2- Révision du tableau des effectifs

URBANISME / GRANDS TRAVAUX

- 1- Obligation de ravalement décennal des façades d'immeubles
- 2- Valorisation du Bord de Mer et mise en lumière du Boulevard de la Mer (2^{ème} et dernière tranche Programme Interreg IV-A « Architecture Nouvelle Vague / New Wave » 2009-2011)

- 3- Lancement du programme Interreg IV-A pour la valorisation de l'architecture balnéaire et intitulé « Architecture Nouvelle Vague / New Wave 2009-2010-2011 »
- 4- Poste de secours
- 5- Salle Notre-Dame
- 6- Ouverture d'une issue de secours - salle de sports

AFFAIRES FONCIERES

- 1- Acquisition du terrain cadastré AD220 (Indivision VALOUR)

FINANCES

- 1- Budget
 - * Budget primitif
 - * Taux 2009 des contributions directes
 - * Taux 2009 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 2- Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA
- 3- Marché public - Approbation de l'avenant n°2 au marché attribué à l'entreprise NOUANSPOUR (salle de loisirs à dominante sportive - lot n°4)
- 4- Marché public - Approbation de l'avenant au marché groupé C.C.A.S. / Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT pour la fourniture de denrées et la confection de repas
- 5- Création d'une régie « entrées toutes manifestations »
- 6- Valorisation de l'architecture balnéaire - quartier de l'église Saint-Augustin - aménagements publics

INFOS DU MAIRE

- 1- Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Les Arts au Pluriel »
- 2- Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Kayak de Mer Côte d'Opale »
- 3- Compte-rendu du Conseil d'Ecole Louis Blériot du 9 mars 2009
- 4- Ecole Louis Blériot
 - * Voyages de fin d'année
 - * Classe de neige année scolaire 2009/2010
- 5- Réunions publiques tri sélectif (avec le concours de M. MENIVAL et Ambassadeurs du Tri)
- 6- Journées propreté canine :
- 7- Programme 2009 du 36ème festival d'Hardelot
- 8- Montée en Régionale du Basket-Club de NEUFCHATEL-HARDELOT

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Mise en place de stationnements « 10 mn » dans la station
- 2- Antennes-relais
- 3- Mise en place d'un programme-bilan-plan de trésorerie (P.B.P.T.)

Date de la convocation : 23 mars 2009
Effectif du Conseil Municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 26
Compte-rendu des délibérations affiché le : 7 Avril 2009

Présents : 24

M. Pont, M. Fauquet, Mme Juilien-Peuvion, Mme Lucas, M. Cousin, Mme Delahaye, M. Giethlen, Mme Leturcq, M. Lafrance, M. Baheux, Mme Nourtier, M. Duhamel, Mme Merlot, M. Vallet, Mme Gillig, M. D'Aubreby, Mme Mantel, M. Lepingle, Mme Loisel-Mille, M. Deffrenne, Mme Waymel, M. Vlamynck, M. Anquez, M. Rougeau.

Absents excusés : 2

Mme Graveline, M. Van Peteghem

Pouvoirs : 2

Mme Graveline à M. Giethlen, M. Van Peteghem à M. Rougeau

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Juilien-Peuvion

Préalablement au Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Paul Anquez et demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence.

Les élus sont ensuite invités à entendre la présentation du projet de valorisation du Bord de mer et de la mise en lumière du Boulevard de la Mer (2^{ème} et dernière tranche) par Messieurs BONNEL et HURET, représentant l'équipe de Maîtrise d'œuvre complète V2R et Arietur.

S'ensuit un échange entre les membres du Conseil et l'équipe de Maîtrise d'œuvre sur diverses questions, parmi lesquelles l'accessibilité des personnes handicapées.

Monsieur le Maire remercie Messieurs BONNEL et HURET pour leur présentation, puis ouvre la séance et donne la parole à Madame JULIEN-PEUVION qui procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

➤ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 Février 2009

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

AFFAIRES GENERALES

➤ 1- Reconduction d'une convention d'occupation d'un équipement sportif communal par une association sportive - A.S.C.C.H.

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention signée le 5 mai 2006 entre la Ville et l'Association Sportive du Country Club (A.S.C.C.H.) est arrivée à son terme le 1er janvier 2009. Monsieur le Maire précise qu'un travail de mise à jour des conventions est en cours, mais que dans cette attente il est nécessaire de prendre un avenant de reconduction de la convention d'occupation au titre de l'année 2009.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de :

- reconduire la convention par avenant pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2009 ;
- l'autoriser à signer ledit avenant.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 2- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une aide financière a été sollicitée auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (F.D.E.62) pour la réalisation des travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public situés rue des Ecoles (Tranche II) et rue des Sautoirs. Pour compléter ce dossier, la signature avec la F.D.E.62 d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est requise.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la F.D.E.62.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 3- Conventions d'occupation du domaine public

Exposé :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les modalités d'occupation du domaine public en bord de mer doivent être revues.

Deux conventions d'occupation du domaine public doivent notamment être signées avec les exploitants des structures suivantes : bassin d'apprentissage de la natation et club d'enfants « Mickey ».

Une redevance doit enfin être fixée pour l'occupation du domaine public par le club d'enfants « Mickey », également connu sous le nom de club des Dauphins.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Mademoiselle BREBION qui sollicite de bénéficier d'une tarification adaptée à la nature de son activité.

Monsieur le Maire rappelle en effet que le club des Mickey est une structure familiale et demande en conséquence à l'Assemblée d'étudier la requête de Mademoiselle BREBION avec attention.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de :

- fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par le club d'enfants « Mickey », représenté par Mademoiselle BREBION, à 200 € par saison.
- autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'occupation du domaine public.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 4- Convention de délégation de service public - Centre d'hébergement

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le choix du Conseil Municipal concernant la délégation de service public pour le centre d'hébergement s'est porté sur la S.A.R.L. H.P.L. (Hardelot Passion Loisirs). Il convient maintenant de signer la convention avec le délégataire.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention de délégation de service public avec la S.A.R.L. Hardelot Passion Loisirs.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 5- Salle de loisirs à dominante sportive

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de trouver une dénomination pour la nouvelle salle de loisirs à dominante sportive.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir la dénomination « Salle Jean MARTIN », sous réserve de l'acceptation de ce choix par les membres de la famille.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 6- Vidéosurveillance

Exposé :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renforcer le dispositif de vidéosurveillance de la commune sur les sites suivants :

- cimetière ;
- avenue des Etangs ;
- espace propreté situé à proximité du Millénium ;
- Mairie.

Monsieur le Maire précise que les trois premières implantations ont fait l'objet d'une demande de subvention au titre du F.I.P.D.

Monsieur ANQUEZ demande à Monsieur le Maire si le montant de la subvention est de 100%.

Celui-ci lui répond que le subventionnement de l'opération est de l'ordre de 20%.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'installation de caméras supplémentaires sur ces sites ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 1

La proposition est adoptée.

➤ 7- **Convention d'occupation du domaine public - manège place de la Concorde**

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur CARRU installe, chaque saison, un manège place de la Concorde. Cette année, il envisage d'implanter un manège de chevaux de bois.

Un projet de convention renouvelable par tacite reconduction a été rédigé, sur le modèle de celles élaborées pour les bassins d'apprentissage de la natation et pour le club « Mickey ».

Le tarif d'occupation a été fixé, pour ce type d'implantation, à 38 € le m² par délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2007.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur CARRU pour l'implantation du manège place de la Concorde.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

RESSOURCES HUMAINES

➤ 1- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - proposition d'un ratio de 100% pour la durée du mandat du Conseil Municipal

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame JUILIEN-PEUVION. Celle-ci rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de chaque collectivité de fixer le taux ou ratio des avancements de grades, c'est-à-dire le pourcentage des agents promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) susceptibles d'être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été proposé de fixer ce ratio à 100% pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

Le C.T.P. a approuvé ce choix lors de sa réunion du 28 janvier 2009.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le ratio de 100% pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 2- Révision du tableau des effectifs

Exposé :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée la révision du tableau des effectifs par les créations de postes suivantes :

1 poste d'adjoint d'animation de 1ère classe

1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la révision du tableau des effectifs selon les modalités exposées ci-dessus.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

URBANISME / GRANDS TRAVAUX

➤ 1- Obligation de ravalement décennal des façades d'immeubles

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FAUQUET. Celui-ci expose à l'Assemblée que l'article L 132-1 du code de la construction et de l'habitation prévoit que les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté.

Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les 10 ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale.

L'article L 132-2 du code précise que ces dispositions sont applicables dans les communes figurant sur une liste établie par décision de l'autorité préfectorale, sur proposition ou après avis conforme des conseils municipaux.

Madame MERLOT demande si des couleurs spécifiques peuvent être imposées aux propriétaires et si les opérations de ravalement doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux.

Monsieur FAUQUET lui répond que les dispositions qui s'appliquent en la matière sont celles qui figurent dans le plan local d'urbanisme de la commune.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter auprès de l'autorité préfectorale l'inscription de la Ville de Neufchâtel-Hardelot sur la liste des communes dans lesquelles l'article L.132-1 du code de la construction et de l'habitation est applicable.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 2- Valorisation du Bord de Mer et mise en lumière du Boulevard de la Mer (2^{ème} et dernière tranche Programme Interreg IV-A « Architecture Nouvelle Vague / New Wave » 2009-2011)

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à :

- solliciter les subventions auprès de la C.A.B. dans le cadre du F.O.C.A.D. 2009 pour un montant minimum de 261.468 € et auprès de l'Europe dans le cadre du programme Interreg IV-A « Architecture balnéaire Nouvelle Vague / New Wave » 2009-2010-2011 pour un montant minimum de 228.101 € ;

- solliciter toutes autres subventions nécessaires au bouclage du plan de financement par la commune dans le cas d'un abandon éventuel de l'un ou l'autre des partenaires susmentionnés ;
- signer les marchés ;
- lancer les travaux à compter de septembre 2009 et ce pour une période prévisible d'au moins 9 mois.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 3- Lancement du programme Interreg IV-A pour la valorisation de l'architecture balnéaire et intitulé « Architecture Nouvelle Vague / New Wave 2009-2010-2011 »

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme Interreg IV/A intitulé 'Architecture balnéaire - Nouvelle Vague - New Wave' pour les années 2009-2010 et 2011, programme intégrant le programme de valorisation du bord de mer et la mise en lumière du Boulevard de la Mer.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à :

- engager la Ville dans ce programme transfrontalier pluriannuel pour un montant prévisionnel de 517.241 €, sous réserve du dépôt du dossier par le Chef de File le 12 juin 2009, et de solliciter les subventions Feder escomptées à hauteur de 252.925 € dont 228. 101 € au titre de l'aménagement et mise en lumière du Bord de mer ;
- lancer toutes les actions se référant au programme présenté ;
- apporter une contribution au S.M.C.O. de l'ordre de 3.000 € pour les 3 ans du programme, ce droit d'entrée permettant de boucler le plan de financement du chef de file.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 4- Poste de secours

Exposé :

Monsieur le Maire indique que le projet, qui a déjà été évoqué en Conseil, sera présenté à l'Assemblée lors d'une prochaine réunion. Il rappelle d'autre part que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société CLC - CRESPEL - LE COLVEZ et qu'il convient maintenant de lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché de travaux.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à :

- lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché de travaux ;
- signer les marchés de travaux ;
- lancer les travaux à l'issue de la procédure d'attribution du marché.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 5- Salle Notre-Dame

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FAUQUET qui présente à l'Assemblée le projet de transformation de la salle Notre-Dame.

Monsieur DEFFRENNE demande si cette opération pourrait faire l'objet d'un chantier-école, comme ce fut le cas pour les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère.

Monsieur le Maire n'exclut pas cette possibilité mais souligne que les travaux à réaliser seront vraisemblablement spécifiques (traitement acoustique...) et par conséquent réservés à des spécialistes.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à consulter le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Pas-de-Calais (C.A.U.E.).

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 6- Ouverture d'une issue de secours - salle de sports

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la construction de la salle de loisirs à dominante sportive s'est accompagnée de l'obstruction d'une des issues de secours de l'ancienne salle de sport. Afin d'être en conformité avec la réglementation sur les établissements recevant du public et de pouvoir poursuivre l'exploitation de cette salle, l'ouverture d'une nouvelle issue de secours est nécessaire.

S'agissant d'une modification de façade, le dépôt d'une déclaration de travaux, pour lequel l'autorisation du Conseil Municipal est requise, conformément aux dispositions de l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales, est nécessaire.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration de travaux en vue de l'ouverture d'une nouvelle issue de secours sur le bâtiment ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 1- Acquisition du terrain cadastré AD220 (Indivision VALOUR)

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé, lors de sa dernière réunion, en faveur de l'acquisition de la parcelle cadastrée AD220, pour un montant de 8.000 €.

Maître Jean-Marc WESTERLOPPE, Notaire à Abbeville, a été chargé par l'Indivision VALOUR de régulariser la vente.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'acte de vente.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

FINANCES

➤ 1 - Budget

* Budget primitif

Exposé :

Monsieur le Maire demande à Monsieur COUSIN de présenter à l'Assemblée le budget primitif 2009. En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant de 7.545.354,00 €. En section d'investissement, les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant de 4.232.064,15 €. Le budget s'élève à un montant total de 11.777.418,15 €.

Monsieur ANQUEZ admet le caractère ambitieux du budget de la commune mais dénonce une hausse des dépenses de fonctionnement de 27% depuis 2005. Il donne lecture à l'Assemblée de la position du groupe minoritaire sur le budget primitif, budget pour le vote duquel le groupe se propose de s'abstenir.

Monsieur le Maire lui répond en rappelant que, si les dépenses de fonctionnement ont augmenté, c'est avant tout en raison du développement de la commune et de l'accroissement des services proposés à la population. Il souligne également que l'équipe municipale se montre extrêmement vigilante quant à l'utilisation des deniers publics. En l'absence de cette discipline imposée à tous, la progression des dépenses de fonctionnement aurait sans doute été beaucoup plus importante depuis 2005.

Monsieur FAUQUET prend la parole et indique que beaucoup d'opérations, prévues pour l'exercice 2009, ont été reportées. Il précise par ailleurs que la plupart des investissements inscrits au budget 2009 sont le fait d'opérations déjà engagées.

Monsieur ROUGEAU intervient et souligne la nécessité, même s'il est conscient des nombreuses obligations qui pèsent, en raison de son statut de station balnéaire, sur la commune, de disposer d'outils permettant une gestion pluriannuelle des investissements.

Monsieur le Maire indique que ce point rejoint une des questions que le groupe minoritaire a souhaité voir aborder en Conseil, et qu'une réponse sera donc apportée dans le cadre des questions diverses.

Monsieur le Maire conclut le débat en rappelant qu'à la différence d'autres types de stations balnéaires, par exemple celles de montagne, le retour sur investissement des actions entreprises sur la commune est difficilement chiffrable. Cependant, ces investissements participent de manière évidente à l'attractivité touristique de la commune.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le budget primitif 2009.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 23

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 3

La proposition est adoptée.

* Taux 2009 des contributions directes

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COUSIN qui présente à l'Assemblée les recettes prévisionnelles des trois taxes directes locales dont le produit fiscal attendu s'élève à 5.095.073,81 €. Il précise que ce produit fiscal « attendu et nécessaire » pour l'équilibre budgétaire se traduit par l'application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1,021073 sur les taux 2008, ce qui donne les résultats suivants :

Taxes	Taux 2008	Coefficient	Taux 2009	Bases d'imposition prévisionnelles 2009	Produit fiscal attendu
d'habitation	21,25	1,021073	21,70	15.223.000	3.303.391,00
foncière (bâtie)	18,68	1,021073	19,07	8.966.000	1.709.816,20
foncière (non-bâtie)	44,77	1,021073	45,71	179.100	81.866,61
TOTAL					5.095.073,81

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les taux 2009 tels que présentés ci-dessus.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 23

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 3

La proposition est adoptée.

* Taux 2009 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Exposé :

Monsieur le Maire propose un taux de 3,15% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soit un produit attendu de 288.440,00 €.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le taux de 3,15% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 2- Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COUSIN. Celui-ci informe l'Assemblée que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la T.V.A. (F.C.T.V.A.), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du F.C.T.V.A. devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de :

- prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1.851.166 € ;
- décider d'inscrire au budget de la commune de NEUFCHATEL-HARDELOT 3.678.357,00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 98,70% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de NEUFCHATEL-HARDELOT s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 3- Marché public - Approbation de l'avenant n°2 au marché attribué à l'entreprise NOUANSPOURT (salle de loisirs à dominante sportive - lot n°4)

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n° 2 au marché de travaux attribué à l'entreprise NOUANSPOURT (salle de loisirs à dominante sportive - lot n° 4 - équipements sportifs). Cet avenant a été approuvé par la commission d'appel d'offre du 18 février 2009 et a pour objet de remplacer les panneaux fibres par des panneaux méthacrylate sur cadre compétition.

Le montant des travaux supplémentaires est évalué à 1.723,85 € H.T., soit 2.061,72 € T.T.C.

Le montant du marché modifié par l'avenant n° 2 est porté à 67.943,26 € H.T., soit 81.260,13 € T.T.C.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter ce second avenant, tel qu'il est présenté ci-dessus.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

> 4- Marché public - Approbation de l'avenant au marché groupé C.C.A.S. / Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT pour la fourniture de denrées et la confection de repas

Exposé :

Monsieur le Maire demande à Madame JUILIEN-PEUVION de présenter à l'Assemblée l'avenant au marché groupé C.C.A.S. / Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT dont l'objet est d'autoriser la halte-garderie « Le Petit Prince » à emporter des repas de l'E.H.P.A.D. « Belle Fontaine » en liaison froide.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter l'avenant au marché groupé C.C.A.S. / Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

> 5- Création d'une régie « entrées toutes manifestations »

Exposé :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'une régie concernant les droits d'entrée et les manifestations (spectacles, concerts, sorties karting, méchoui...).

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser la création de cette régie « entrées toutes manifestations ».

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ 6- Valorisation de l'architecture balnéaire - quartier de l'église Saint-Augustin - aménagements publics

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie les 19 et 26 mars 2009 afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres des différents candidats. La commission a établi un rapport d'analyse des offres et statué sur l'attribution des lots de la façon suivante :

Lot n° 1 - Voirie - Assainissement - Eaux pluviales

Attribué à la société EIFFAGE Travaux Publics, pour un montant de 1.084.282,12 € H.T., soit 1.296.801,42 € T.T.C.

Ce prix correspond à la variante n°1 à l'offre de base proposée par la société.

Lot n° 2 - Enfouissement des réseaux - Eclairage public

Attribué à la société C.D.L., pour un montant de 427.463,50 € H.T., soit 511.246,35 € T.T.C.

Lot n° 3 - Mobilier urbain - Plantations

Attribué à la société S.A.E.E., pour un montant de 92.999,99 € H.T., soit 111.227,99 € T.T.C.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de retenir, pour le marché de valorisation de l'architecture balnéaire - quartier de l'Eglise Saint-Augustin - aménagements publics, les prestataires suivants :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
<u>Lot n°1</u> Voirie – Assainissement – Eaux pluviales	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	1.084.282,12	1.296.801,42
<u>Lot n°2</u> Enfouissement des réseaux – Eclairage public	C.D.L.	427.463,50	511.246,35
<u>Lot n°3</u> Mobilier urbain - Plantations	S.A.E.E.	92.999,99	111.227,99

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les lots mentionnés ci-dessus avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et à procéder au lancement des travaux.

Adoption :

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

INFOS DU MAIRE

- 1- **Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Les Arts au Pluriel »**
- 2- **Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Kayak de Mer Côte d'Opale »**
- 3- **Compte-rendu du Conseil d'Ecole Louis Blériot du 9 mars 2009**
- 4- **Ecole Louis Blériot :**
 - ✓ Voyages de fin d'année le Mardi 16 juin 2009 à Versailles et le lundi 29 juin 2009 à Amiens
 - ✓ Classe de neige année scolaire 2009/2010 du 23 février 2010 au 6 mars 2010
- 5- **Réunions publiques tri sélectif (avec le concours de M. MENIVAL et Ambassadeurs du Tri) :**
 - ✓ 27 avril 2009 à 18h00 salle Blériot
 - ✓ 28 avril 2009 à 19h00 salle des Fêtes
- 6- **Journées propreté canine :**
 - ✓ à partir du 5 avril 2009 et pendant toutes les vacances de Pâques - 1 fois par semaine centre ville et digue d'Hardelot
- 7- **Programme 2009 du 36ème festival d'Hardelot**
- 8- **Montée en Régionale du Basket-Club de NEUFCHATEL-HARDELOT**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de répondre aux trois questions que le groupe minoritaire a souhaité évoquer en Conseil.

➤ 1- Mise en place de stationnements « 10 mn » dans la station

Monsieur le Maire indique que la mise en place de ces stationnements « 10 mn » s'est faite en concertation et avec l'accord de l'U.C.A.N.H.

➤ 2- Antennes-relais

Monsieur le Maire indique que des antennes-relais sont implantées en trois endroits de la commune :

- sur le réservoir ;
- rue d'Artois ;
- près de la résidence Fairway.

Monsieur le Maire précise que ces antennes ne génèrent ni recettes ni dépenses pour la commune.

Monsieur le Maire conclut ce point en rappelant que les décisions judiciaires récentes en la matière ne doivent pas faire oublier que la commune respecte en tous points les lois et règlements régissant ce type d'installations.

➤ 3- Mise en place d'un programme-bilan-plan de trésorerie (P.B.P.T.)

Le groupe minoritaire souhaiterait disposer d'un programme-bilan-plan de trésorerie pluriannuel, listant notamment les projets d'investissements et de réalisations pour les cinq années à venir.

Concernant l'identification et l'estimation des projets d'investissements auquel le P.B.P.T. se réfère, Monsieur le Maire rappelle qu'elles figurent dans le programme politique pour les années 2009-2014 communiqué aux habitants de la commune l'année dernière.

Monsieur le Maire souligne d'autre part que ce type d'outil, s'il peut être aisément mis en place dans le secteur privé, est quasiment impossible à instaurer dans une collectivité territoriale, tant les fluctuations, en terme de subventionnements notamment (européen, régional, départemental, communautaire), peuvent être importantes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Paulette JULIEN - PEUVION

Vu pour être affiché le 7 Avril 2009 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire
M. Jean-Pierre PONT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication :

** d'un recours gracieux auprès du Maire de Neufchâtel-Hardelot.*

** d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009